



Gérontologie

L'ARCF et le « 5^e risque de la protection sociale » : un « projet en régression »

L'Association des aînés résidant en collectivités et leurs familles (ARCF) tiendra son assemblée générale le jeudi 23 octobre, à 14h30, au Centre multi-activités de Laval, sur le thème des orientations du gouvernement relatives à la nouvelle branche de la solidarité nationale.

Pour l'ARCF et son conseil d'administration, « si le gouvernement s'est prononcé pour un " droit universel " à un plan personnalisé de compensation du handicap et pour un " allègement du reste à charge pour les familles ", dans la réalité les mesures envisagées ne correspondent pas aux intentions exprimées ». Et l'ARCF de développer son argumentation en cinq points :

- 1) La discrimination par l'âge est maintenue contre l'avis général.
- 2) La prestation de compensation du handicap des personnes âgées de plus de 60 ans sera plus sévèrement modulée suivant les revenus, ce qui entraînera des difficultés de solvabilité pour les revenus moyens déjà lourdement sollicités.
- 3) Il sera fait appel à la solidarité familiale pour financer la prestation de compensation, ce qui n'est pas le cas actuellement avec l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA).
- 4) Les charges de la dépendance, pour leur plus grande part, seront reportées sur les assurances privées, au mépris du droit universel.
- 5) Pour bénéficier de l'APA à taux plein, il sera institué un recours sur le patrimoine au décès du bénéficiaire.

L'ARCF constate ainsi « un projet en régression par rapport à la situation actuelle, un recul par rapport à l'APA, un désengagement de l'État et le rejet d'un véritable droit universel et solidaire à la compensation du handicap des personnes âgées ».

La Fédération nationale des associations de personnes âgées et de leurs familles (FNAPAEF), à laquelle adhère l'ARCF, demande « un réel allègement du reste à charge pour les personnes âgées et leurs familles, la création d'un véritable droit universel à un droit personnalisé de compensation de la perte d'autonomie quels que soient l'âge et l'origine du handicap, et refuse toute privatisation rejetant la solidarité ».

La FNAPAEF se prononce pour un 5^e risque de la sécurité sociale basé « sur la solidarité nationale de tous les Français, et sur un financement équitable prélevé sur l'ensemble des revenus des citoyens ».

Découvrir Kuzh Héol

Sur le site internet de la FNAPAEF (www.fnapaef.fr/), dans la rubrique « Actualité », on peut découvrir un film qui présente Kuzh Héol, un centre d'accueil spécialisé Alzheimer, à Bourg-Blanc, près de Brest. Il s'agit d'un établissement privé à but non lucratif, pouvant accueillir trente-huit résidents. Il apparaît innovant sur de nombreux points, et pas seulement architecturaux.

Parité

Renforcer les contraintes dans toutes les élections ?

... Y compris les intercommunalités

Suite aux dernières élections sénatoriales, le Sénat compte aujourd'hui 75 femmes sur les 343 sièges, soit seulement 21,9 %. On est loin de la parité.

En 2008, un tiers des sièges étaient soumis à renouvellement. Sur 114 sièges, seulement 18 femmes élues, soit 15,8 %. Le mode de scrutin, majoritaire pour 65 % des sièges en 2008, explique en partie cette situation car il est moins favorable à la parité qu'un mode de scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, présidé par Marie-Jo Zimmermann (UMP), se montre très critique dans son analyse : « Les grandes déclarations de principe sur la nécessité de porter haut les valeurs françaises d'égalité entre les femmes et les hommes, médiatisées à l'envie lors des rassemblements politiques estivaux, sont une fois encore démenties par la réalité des faits ».

Considérant « le comportement récalcitrant des partis politiques à contribuer à la mise en œuvre du principe paritaire, tel que la constitution les y engage », l'Observatoire de la parité « renouvelle donc avec conviction ses recommandations visant à renforcer les contraintes paritaires dans toutes les élections (sans oublier les intercommunalités), afin de permettre de passer d'une égalité de principe à une égalité dans les faits ».

La pensée hebdomadaire

« Rome réclamait du pain et des jeux. Notre monde réclame toujours plus de pouvoir d'achat... Être et avoir : ces deux verbes sont nos auxiliaires de vie. Ces jours-ci, on aurait l'impression que l'avoir domine toutes les pensées de nos existences. Il n'est question que de pouvoir d'achat ! (...) Alors si [la crise] est inéluctable, profitons-en pour reconsidérer l'affaire, évacuer les frustrations inutiles et remonter aux sources d'autres bonheurs... (...) Bien souvent, ceux qui possèdent peu savent le partager et ce commerce-là procure d'infinies satisfactions non marchandes. Alors, offrons-nous donc tout ce qui ne s'achète pas : la sympathie d'un sourire, un geste d'entraide, un système de pensée, une philosophie morale, un engagement spirituel, un plaisir culturel... (...) Et ne confondons surtout pas la crise du pouvoir d'achat avec les scandales que sont la pauvreté à nos portes et la faim dans le monde »...

Hervé Bertho, « Le pouvoir d'achat n'est pas l'étalon du bonheur » (éditorial), *Dimanche Ouest-France* du 28 septembre 2008.

Décentralisation

Vers la fusion entre les départements et les régions ?

Jean-François Copé (député UMP) a lancé l'idée d'une « seule entité » territoriale venant remplacer les actuels départements et régions. Venant d'une autre source, on pourrait penser à une déclaration en l'air, mais de la part de Jean-François Copé, on peut supposer une stratégie concertée.

« Parmi les pistes, a-t-il déclaré, il y en a une qui pourrait être intéressante à creuser, c'est celle qui consiste à imaginer qu'on ait une seule collectivité et que celle-ci soit composée d'élus ayant une assise territoriale, un peu sur la base des conseils généraux (actuels), mais avec des cantons dont la circonscription serait plus grande ». Il a ajouté que « l'idée, c'est qu'il y ait moins d'élus et, du coup, moins de fonctionnaires peut-être aussi »... « Au lieu d'avoir deux échelons superposés qui ne se parlent jamais entre eux et qui rendent les maires et les Français fous parce qu'on n'y comprend plus rien et qu'on ne sait jamais à quelle porte frapper, on aurait désormais une entité territoriale visible, lisible, compréhensible, avec des compétences qui soient claires pour tout le monde », a-t-il souligné.

La mise en œuvre d'un processus de fusion supposerait, selon Jean-François Copé, qu'on reporte les élections régionales en 2011. Le député sait que les élections régionales et cantonales n'utilisent pas le même mode de scrutin (scrutin proportionnel d'un côté et majoritaire de l'autre), mais il n'a pas fait part de sa préférence.